

Budget Primitif 2025

Délibération n°2/2025



**maison
de la
culture**
BOURGES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20250205-2-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2025

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 février 2025

Le cinq février deux-mille vingt-cinq, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 20 janvier 2025.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de l'Etat

- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher, représentant Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire
- M. Stéphane MARTINET, Directeur adjoint de la DRAC Centre-Val de Loire, représentant Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire et M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges
- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORASIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président, représentant Mme Elisabeth SANSON, personnalité qualifiée
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente, représentant Mme Christine CHEZE-DHO, personnalité qualifiée
- M. Dominique DELAJOT
- Mme Delphine BORDAT, représentant Mme Anne MATHERON, personnalité qualifiée
- M. Fabrice HOFFELIN

Représentantes du Personnel de l'EPCC

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Sophie MAISONNETTE, Adjointe à la Directrice de la DCLCI, Cheffe de service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
- M. Guillaume CREPIN, Conseiller du Conseil Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher
- Madame Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel de la Ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVÉRET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Maurice BARATE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à M. Stéphane MARTINET)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (Représentée par M. Stéphane MARTINET)

Représentant de la Région Centre-Val de Loire

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Représenté par M. Guillaume CREPIN)

Personnalités qualifiées

- Mme Anne MATHERON (Pouvoir à Mme Delphine BORDAT)
- Mme Christine CHEZE-DHO (Pouvoir à Mme Colette PUYNEGE)
- Mme Elisabeth SANSON (Pouvoir à M. Georges BUISSON)

INVITEES EXCUSEES

- Mme Camille DE WITASSE THEZY, Secrétaire Générale, préfecture du Cher
- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVÉRET est désignée comme secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2025

Délibération n°2/2025

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et aux délégations de service public ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Budget Primitif 2025

EXPLOITATION :

- Le montant total des dépenses d'exploitation s'élève à 4 317 147.68 € qui se décomposent comme suit :
 - Total des dépenses artistiques : 1 661 025.78 €, soit 38.5 %. Après réaffectation du personnel permanent des ateliers de construction de décors, ce ratio est porté à 42% des dépenses d'exploitation ;
 - Total des dépenses de structure : 2 656 121.90 €, soit 61.5 %, la masse salariale des permanents représentant 1 656 781.87 €, soit 38.4% du total des charges. Après affectation du personnel permanent des ateliers de construction de décors, la part des dépenses de structure dans le budget d'exploitation passe de 61.50 % à 58% du budget.
- Les recettes d'exploitation d'un montant de 4 317 147.68 € se décomposent comme suit :
 - Subventions de fonctionnement* : 3 194 502 €, soit 74 % ;
 - Subventions affectées* : 193 201.80 €, soit 4.48 % ;
 - Recettes propres : 929 443.88 €, soit 21 %.

* Le détail des subventions figure en page 10 du budget primitif sous format M4.

INVESTISSEMENT :

- Le montant de la section d'investissement s'élève à 70 000 €.

Le montant total du budget primitif 2025 s'élève à **4 387 147.68 €** (sections exploitation et investissement confondues).

Le budget primitif est présenté au vote du Conseil d'administration avant l'approbation du compte administratif de l'exercice précédent et l'affectation du résultat 2024 au budget supplémentaire 2025.

Budget prévisionnel 2025

Présentation par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement

	BP 2025
SECTION EXPLOITATION	
DEPENSES	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	2 307 615,810
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 936 531,875
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 000,000
Chapitre 66 – Charges financières	1 000,000
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000,000
	-
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,000
RECETTES	
Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations...	824 626,024
Chapitre 74 – Subventions	3 437 703,800
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	44 000,000
Chapitre 79 – Transfert de charges	-
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 817,860
R002 RESULTAT REPORTE	-
Total des dépenses	4 317 147,685
Total des recettes	4 317 147,684
SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	9 182,140
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	50 000,000
Chapitre 10 - Dotation, fonds divers et réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 817,860
RECETTES	
Chapitre 13 – Subvention d'investissement	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,000
R001 RESULTAT REPORTE	
Total des dépenses	70 000,000
Total des recettes	70 000,000
Total des dépenses Sections Exploitation et Investissement	4 387 147,685
Total des recettes Sections Exploitation et Investissement	4 387 147,684

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

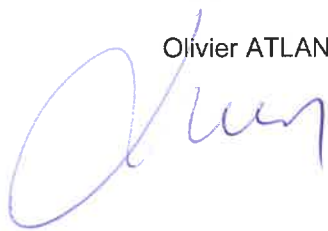
- **D'adopter le budget primitif 2025 de la Maison de la Culture de Bourges**

Votants : 20

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle
« Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN



Nathalie PLAVERET
Secrétaire de séance

